

Plan d'action d'interopérabilité des communications pour le Canada

Janvier 2011



Government
of Alberta



Manitoba



New Brunswick
Nouveau
Brunswick
CANADA

Terre-Neuve
Labrador



NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE



Ontario

Île-du-Prince-Édouard
CANADA

Québec



Yukon
Gouvernement

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2011

No de cat. : PS4-111/2011F-PDF

ISBN : 978-1-100-96405-8

Imprimé au Canada

Plan d'action d'interopérabilité des communications pour le Canada

Plan d'action sur l'interopérabilité tâches et sous-tâche

1. Le Plan d'action vise à énoncer les tâches particulières assignées à chaque mesure à prendre tirée du Plan canadien sur l'interopérabilité des communications (PCIC), y compris les mesures soulevées à la dernière réunion du groupe de travail sur le PCIC qui a eu lieu à Windsor en septembre 2010. Le Plan d'action rassemble les initiatives connexes en matière d'interopérabilité au sein de Sécurité publique dont la portée va des activités quotidiennes aux opérations in extremis, de façon à augmenter la sécurité personnelle en cas d'urgence et à améliorer l'efficacité. Un coordonnateur, un ou des livrables et un calendrier proposé sont désignés pour chaque tâche.
2. Les mesures à prendre sont directement liées aux objectifs stratégiques tels qu'ils sont énoncés dans la Stratégie d'interopérabilité des communications pour le Canada :
 - **Gouvernance** : L'élaboration d'une architecture nationale et bilatérale de gouvernance de soutien et adaptée;
 - **Normes** : L'élaboration de procédures et de protocoles opérationnels normalisés harmonisés;
 - **Systèmes de communication futurs** : Favoriser l'adoption à l'échelle nationale de normes en matière d'échange d'information et la création d'un milieu de collaboration où on échange des pratiques exemplaires en gestion de l'information et en technologies de l'information ainsi que des procédures opérationnelles communes, des politiques et des règlements et où on encourage l'utilisation de ces outils.
 - Favoriser et soutenir l'élaboration de systèmes nationaux de systèmes de communications en cas d'urgence nationale; favoriser l'adoption de normes d'échange de données ouvertes;
 - **Formation et exercices** : L'évolution continue des programmes d'éducation, de formation, d'exercices et d'évaluation à volets multiples et pangouvernementaux.
 - **Utilisation** : L'utilisation au quotidien des systèmes de communication et d'information actuels et futurs, y compris tout développement et toute évolution de ces systèmes.
3. Le Groupe de travail FPT sur l'interopérabilité examinera les calendriers déterminés pour chaque mesure à prendre, puis les CSRGU les approuveront lors des examens périodiques du Plan d'action. Tout besoin relatif à l'établissement de nouvelles priorités sera traité par les CSRGU, puis intégré dans le plan annuel de ce processus périodique.
4. L'organisation ou l'organisme désigné au départ comme coordonnateur de chaque mesure à prendre est l'organisme responsable de la question. D'autres organismes sont désignés comme soutien direct ou ayant un lien direct à une mesure en particulier.
5. Le présent document encourage l'élaboration de plans d'action complémentaires et à l'appui pour chaque mesure à prendre définie. Cette activité de planification coordonnée aidera à uniformiser les efforts intergouvernementaux déployés afin d'atteindre l'état final d'interopérabilité désirée.

6. Le Groupe de travail FPT sur les communications sera constitué des membres du Groupe de travail sur le Plan canadien sur l'interopérabilité des communications jusqu'à ce que les provinces et les territoires nomment leur coordonnateur de l'interopérabilité et leurs représentants du Groupe de travail. Le Groupe de travail comptera également des représentants de ministères fédéraux et un observateur du GICTI.
7. La priorité à accorder à ces mesures à prendre, y compris les tâches, les livrables et les calendriers, sera établie annuelle par le groupe de travail sur l'Interopérabilité de Sécurité publique, puis approuvée par les CSRGU.

Mesure à prendre	Tâche	Sous-tâche	Coord.	Livrable	Suivi de la source	Calendriers
CANADA Gouvernance						
1. Établir une structure de gouvernance de l'interopérabilité à plusieurs niveaux	1. Nommer un coordonnateur FPT de l'interopérabilité	a. Mandats des co-présidents élaborés par Sécurité publique Canada (SP) en collaboration avec les CSRGU	SP	Le co-président de SP reste à être déterminé – un représentant PT des CSRGU doit être nommé	Objectif 1 du PCIC Annexe B du PCIC Plan d'action 2	Déc. 2010
	2. Élaborer les mandats des membres du groupe de l'interopérabilité	a. Coordonner l'élaboration des mandats avec les mandats du PCIC précédents	SP	Approbation de la stratégie d'avenir du groupe de l'interopérabilité (le mandat du Groupe de travail du PCIC peut suffire ou être utilisé comme base d'amélioration)	PSIC (Mars 2010)	Déc. 2010
		b. Rédiger les mandats du groupe de l'interopérabilité	SP CSRGU	Mandats		Janv. 2011
		c. Confirmer les mandats auprès des représentants du PCIC	SP	Mandats confirmés		Avril 2011
		d. Publier les mandats du GT		Mandats acceptés et mis en œuvre		Juin 2011
2. Élaborer et échanger des feuilles de route FTP en matière d'interopérabilité (prévision sur 3 à 5 ans concernant des cheminements d'opérations et des développements précis)	1. Élaborer et mettre au point un cadre de travail PT pour le Plan d'action	a. Exécuter des auto-évaluations en matière d'interopérabilité. Les auto-évaluations devraient être revues et confirmées régulièrement.	N.-B.	Les documents FTP qui soutiennent et facilitent l'interopérabilité entre les intervenants d'urgence dans les opérations quotidiennes et de crise tout en fournissant des points d'intérêt aux fins d'évolution et de développement dans les forums d'interopérabilité	Objectif 6 du PCIC	2011

Mesure à prendre	Tâche	Sous-tâche	Coord.	Livrable	Suivi de la source	Calendriers
3. Créer une sensibilisation universelle de l'interopérabilité	1. Élaborer un plan de communication stratégique soutenant la stratégie nationale	a. Élaborer, en collaboration avec les intervenants, un plan de communication stratégique pour : 1) les décideurs et les intervenants en GI/TI 2) les décideurs (pour les représentants du GT) 3) le public 4) les intervenants d'urgence	SP CSRGU	Un plan des communications stratégique informe et éduque des organismes tels le Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense (CSPSND), le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et doit définir les synergies avec les stratégies d'interopérabilité semblables des États-Unis.	Objectif 2 du PCIC Annexe A du PCIC Plan d'action 1	2011
		Élaborer une liste des exigences du portail	SP	Portail Web opérationnel et durable. La DGDPI est responsable de la définition des aspects techniques.	Annexe B du PCIC Plan d'action 2	Avril 2011
		Créer un registre des pratiques exemplaires en matière d'interopérabilité et des outils pour les données	SP	Un guichet unique où trouver des outils, des livres blancs, des artefacts de l'architecture et de l'information sur les normes		Avril 2011
4. Créer un centre du développement sur l'interopérabilité (CDI) au sein de Sécurité publique	1. Élaborer des propositions et des mandats pour le CDI	a. Élaborer un plan principal d'application (PPA) pour le CDI	SP	Le PPA devrait comprendre : vision et mandat du CDI, définitions des IOC/FOC du CDI, organigramme du CDI et mandats des postes, ressources d'emplacement et d'infrastructure du CDI, ressources en personnel du CDI, financement du CDI (plusieurs années), échéanciers et points décisifs du CDI (IOC/FOC)	Annexe C du PCIC	Avril 2011
		b. Établir un partenariat avec le Centre d'excellence sur l'interopérabilité du SCT	SP-SCT	Définition des mandats pour l'harmonisation des initiatives au niveau du financement fédéral	Plan d'action 3 – PCIC (Mars 2010)	Avril 2011

Mesure à prendre	Tâche	Sous-tâche	Coord.	Livrable	Suivi de la source	Calendriers
Procédures opérationnelles normalisées (PON)						
5. Façonner un environnement d'interopérabilité commun pour les communications vocales et de données	1. Élaborer des normes FPT d'interopérabilité des données	a. Cerner les besoins de la communauté d'application de la loi en matière d'échange d'information	SP	SP et NNQD – Besoins en matière d'échange d'information	Mesure à prendre 17 – NNQD	Mars 2011
		b. Adopter des normes concernant les données ouvertes pour la communauté d'application de la loi		Rapport sur les recommandations de SP En décembre 2010, le service informatique de l'ACCP a donné son appui à la version canadienne de NIEM en guise de norme nationale pour l'échange d'information sur l'application de la loi. Dans le document sur les NNQS, on recommande que le titre soit changé à Normes sur les données interopérables en matière d'application de la loi. De plus, la DGDPI a recommandé la création d'un groupe de travail national sur l'interopérabilité des données en vue d'aller de l'avant au sujet de l'interopérabilité des données.	Mesure à prendre 17 – NNQD	
		c. Cerner les besoins en matière d'échange d'information pour le milieu de la gestion des mesures d'urgence		Un tableau des tâches en vue de l'évolution à venir de la version canadienne de NIEM au sein du milieu de la gestion des mesures d'urgence – pourrait nécessiter un sous-groupe de travail sur la gestion des données interopérables en cas d'urgence pour veiller à la conformité	Objectif 4 du PCIC Annexe E du PCIC Plan d'action 6	Mars 2011
				À l'aide du modèle canadien de NIEM, créer des tableaux sur l'échange d'information entre les différentes administrations et entre les ministères reflétant les contraintes juridiques de tous les intervenants		Mars 2011

Mesure à prendre	Tâche	Sous-tâche	Coord.	Livrable	Suivi de la source	Calendriers
		f. Adopter des normes concernant les données ouvertes pour le milieu de la gestion des mesures d'urgence	SP-SCT	L'ACCP a adopté la version canadienne de NIEM en guise de norme pour le milieu des services de police canadien. SP, la GRC et le service de police d'Edmonton procéderont à la validation du concept canadien NIEM d'ici la fin mars 2011. Le reste du milieu de la gestion des mesures d'urgence se penchera sur les répercussions possibles.	PCIC	Déc. 2010
	2. Élaborer des procédures d'utilisation normalisées sur les communications échelonnables et des pratiques exemplaires pour les organismes PT d'intervention d'urgence.	a. Relever les pratiques exemplaires en interopérabilité des communications au niveau PT	CSS	Compendium des procédures d'utilisation normalisées sur les communications et pratiques exemplaires pour examen et intégration accrue par les intervenants.	Objectif 4 du PCIC – Annexe E du PCIC Plan d'action 6 Annexe F du PCIC Plan d'action 7	Août 2011
Systèmes de communication futurs						
6. Soutenir la mise en œuvre du système interorganisationnel de connaissance de la situation (SICS)	1. Élaboration d'un cadre de travail national pour le SICS	a. Coordination du développement avec tous les intervenants PT en gestion des mesures d'urgence	SP	Un cadre de travail national pour le SICS afin de soutenir l'évolution et le développement de ce système		2011
	2. Élaboration d'une trousse d'outils pour le développement du SICS		SP	Une trousse d'outils pour le SICS destinée à l'usage des COU FPT		2011
	3. Élaboration d'un modèle de gouvernance du PC-PAC et d'une feuille de route en vue d'un modèle de durabilité		SP	Gouvernance du PC-PAC et document stratégique pour la mise en œuvre nationale de ce système		2011
	4. Élaboration d'un système national de données géographiques (c. à d. symbologie, cartes de référence)			Système de SIG fonctionnel et interopérable	Objectif 6 du PCIC	2011
	5. Soutien de la mise en œuvre nationale du SICS	a. Comprendre le soutien technique concernant le SICS et l'interface avec les systèmes provinciaux				

Mesure à prendre	Tâche	Sous-tâche	Coord.	Livrable	Suivi de la source	Calendriers
7. Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action sur l'utilisation de la fréquence de 700 MHz	1. Améliorer le plan national d'utilisation du spectre des fréquences radio			Un plan national d'utilisation du spectre des fréquences radio amélioré et mise à jour	Objectif 6 du PCIC	
	2. Élaborer une analyse des répercussions et de recommandations sur l'utilisation par la sécurité publique du spectre de fréquence de 700 MHz	a. Coordonner l'élaboration de l'analyse des répercussions avec les partenaires et les intervenants FPT	SP			Au plus tard le 28 févr. 2011
		b. Confirmer la synchronisation et la soutenabilité de l'analyse des répercussions et des analyses de cas FPT	SP	Une analyse coordonnée des répercussions présentée à IC		Au plus tard le 28 févr. 2011
8. Appuyer l'adoption de normes d'échange de données	1. Former les intervenants aux normes nationales et binationales d'échange de données	a. Au besoin, créer un groupe de travail national sur les normes d'interopérabilité des données	SP	Une communauté de gestion des urgences disposant d'une base améliorée permettant la prise de décision éclairée sur l'échange de données	SP	Déc. 2011
	2. Appuyer les services et les organismes de gestion des urgences pour l'adoption de ces normes		SP	Répondants en situation d'urgence (trois niveaux) n'ayant pas de problèmes ou d'empêchements d'échange de données pendant les opérations quotidiennes ou en temps de crise	SP	Juin 2011

Mesure à prendre	Tâche	Sous-tâche	Coord.	Livrable	Suivi de la source	Calendriers
CANADA – ÉTATS-UNIS Gouvernance						
1. Établir des protocoles de gouvernance bilatéraux	1. Identifier et engager des champions d'interopérabilité transfrontalière		SP / DHS	Champions nationaux nommés pour l'interopérabilité transfrontalière	Rapport Windsor Pt 8	Juin 2011
2. Créer des groupes de travail sur les communications transfrontalières	2. Élaborer un mandat d'interopérabilité bilatéral entre Sécurité publique Canada et le Department of Homeland Security		SP / DHS	Un mandat bilatéral qui facilite les opérations transfrontalières	Rapport Windsor Pt 3	Juin 2011
	3. Élaborer un MOU/MOA pour éliminer les obstacles juridiques au partage transfrontalier des communications et de l'information		SP / DHS	Un MOU/MOA qui élimine les obstacles juridiques qui limitent le partage et la communication d'information transfrontaliers	Rapport Windsor Pt 10	Sept. 2011
	1. Nommer un coordonnateur de l'opérabilité des communications transfrontalières pour chaque province et au palier fédéral équivalent aux <i>state-wide Interoperability Coordinators (SWIC)</i> américains		CSRGU	Nomination de représentants provinciaux/territoriaux (peuvent être les mêmes représentants que ceux affectés au groupe de travail du PITC)	Rapport Windsor Pt 7 Rapport Windsor Pt 1	Avril 2011
	2. Élaborer des mandats pour tous les membres du Groupe sur l'interopérabilité CANUS			Mandats établis pour tous les membres du Groupe sur l'interopérabilité CANUS	Rapport Windsor Pt 2	Avril 2011

Mesure à prendre	Tâche	Sous-tâche	Coord.	Livrable	Suivi de la source	Calendriers
Systèmes de communication futurs						
3. Améliorer la collaboration en matière d'interopérabilité de CANUS (Science et Technologie)	1. Élaborer par l'intermédiaire du programme CANUS Enterprise Resilience Experimentation (aussi appelé CAUSE Resiliency) une série de démonstrations technologiques d'interopérabilité dans les régions transfrontalières (Série CANUS Démonstration de technologie de l'interopérabilité des régions frontalières)		SP / CSS et DSI S&T	Mandat et concept des opérations pour la série CANUS Démonstration de technologie de l'interopérabilité des régions frontalières	Données provenant de SP	2011
			SP / CSS et DSI S&T	Orientation concernant les résultats escomptés pour le programme CANUS Démonstration de technologie de l'interopérabilité des régions frontalières Prévisions pluriannuelles des emplacements, thèmes et commanditaires potentiels pour la série CANUS Démonstration de technologie de l'interopérabilité des régions frontalières		Remarque : exigences en matière de ressources et programme d'attribution des ressources suivront les modèles et les échéanciers de planification de SP et de la RDDC
				Exigences en matière de ressources et programme d'attribution des ressources pour la série CANUS Démonstration de technologie de l'interopérabilité des régions frontalières		Cycle budgétaire aux États-Unis est octobre-septembre – on devra peut-être faire un relais pour raccorder avec le cycle canadien.

Acronymes :

À conf.	À confirmer
À déterm.	À déterminer
AP	Affaires publiques
BVG	Bureau du vérificateur général du Canada
CANUS	Canada – États-Unis d'Amérique
CANUSE	Canada – États-Unis d'Amérique Expertise Résilience Expérimentation
CDI	Centre de développement de l'interopérabilité
CDTIRF	CANUS Démonstration de technologie de l'interopérabilité des régions frontalières
CICTI	Groupe d'intérêt canadien en technologie de l'interopérabilité
CSPSND	Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense
CSRGU	Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences
CSS	Centre des sciences pour la sécurité
DEN	Division des exercices nationaux
DHS	Département de la Sécurité intérieure
FPT	Fédéral-Provincial-Territorial
FOC	Capacité opérationnelle totale
GU	Gestion des urgences
GP	Gestion de projet
GT	Groupe de travail
IC	Industrie Canada
IOC	Capacité opérationnelle initiale
IPO	Instructions permanentes d'opération
MdE	Mesure de l'efficacité
MdS	Mesure du succès
MOA	Mémoire d'accord
MOU	Mémoire d'entente
NIEM	National Information Exchange Model
NNQD	Normes nationales de qualité des données
PCIC	Plan canadien sur l'interopérabilité des communications
PPA	Plan principal d'application
PSIC	Centre de l'interopérabilité de Sécurité publique Canada
PT	Provincial-Territorial
RCISP	Réseau canadien d'information pour la sécurité publique
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada

SGUI.....Systèmes de la gestion des urgences et interopérabilité
SIGSystème d'information géographique
SPSécurité publique Canada
S&TScience et technologie
SWICCoordonnateurs de l'interopérabilité à l'échelle de l'État